

Services disponibles pour les adolescents et les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle

*De nombreux changements vous attendent
lors de la transition des services scolaires
aux services pour adultes.*

*Ce guide vous aidera à savoir qui contacter
et à quoi vous attendre.*

NEBRASKA

Good Life. Great Mission.

DEPT. OF HEALTH AND HUMAN SERVICES

*Votre école, le service de réadaptation professionnelle du Nebraska et la
Division des déficiences intellectuelles du DHHS travaillent ensemble pour
vous aider à trouver un emploi, à gagner en autonomie et à intégrer votre
communauté.*

PRÉSENTATION DE L'AGENCE.

Vos enseignants du lycée, Nebraska VR et la Division des déficiences intellectuelles (DDD) collaborent pour vous aider à trouver un emploi, à gagner en autonomie et à intégrer votre communauté. Avec l'autorisation de vos parents, votre école peut inviter Nebraska VR et/ou DDD à vos réunions afin de vous aider à élaborer votre plan de transition.

En tant qu'élève de 14 à 21 ans, vous devez utiliser les ressources de votre école et de Nebraska VR. Après le lycée, Nebraska VR peut continuer à vous accompagner.

Une fois admissible aux services de dispense, DDD vous proposera un financement adapté à vos besoins. Les services de dispense pour l'emploi et les autres activités de jour sont accessibles à partir de 21 ans, après la fin de l'année scolaire.

Ce guide détaille les services offerts par votre établissement. Il compare ensuite les services offerts par Nebraska VR et DDD.



École

Vous avez droit à des services et aménagements éducatifs spéciaux tant que vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'une éducation spécialisée. Ces services sont disponibles jusqu'à l'obtention de votre diplôme ou jusqu'à la fin de l'année scolaire, lorsque vous atteignez vos 21 ans.



Nebraska VR (Réadaptation professionnelle)

Nebraska VR propose des services de transition pré-emploi aux étudiants en situation de handicap pour leur permettre d'explorer le monde du travail. Nebraska VR aide également les personnes handicapées à se préparer, à trouver et à conserver un emploi, tout en collaborant avec les entreprises pour recruter, former et fidéliser leurs employés handicapés.



DHHS - Division des déficiences intellectuelles (DHHS-DDD).

La Division des déficiences intellectuelles (DDD) du DHHS finance et supervise les services d'exonération Medicaid pour les services à domicile et communautaires (HCBS). Ces services sont accessibles lorsque vous remplissez les conditions d'admissibilité et de niveau de soins. L'objectif est de vous aider à vivre de manière autonome et à accéder à votre communauté. À partir de 21 ans, l'emploi devient une priorité supplémentaire.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Ai-je besoin d'un tuteur ?</i>	2
<i>Quels services puis-je obtenir ?</i>	3
<i>Comment faire une demande ?</i>	4
<i>Quand puis-je bénéficier des services ?</i>	5
<i>Quels sont les critères d'admissibilité ?</i>	6
<i>Comment l'admissibilité est-elle déterminée ?</i>	7
<i>Dois-je attendre pour bénéficier des services ?</i>	7
<i>Que se passe-t-il si je ne suis pas admissible ?</i>	8
<i>Que se passe-t-il si je choisis de ne pas participer ?</i>	8
<i>Que se passe-t-il au lycée ?</i>	9
<i>Que se passe-t-il à la sortie de l'école ?</i>	10
<i>Comment mes objectifs sont-ils définis ?</i>	11
<i>Comment planifier mes services ?</i>	12
<i>À quelles autres demandes dois-je postuler ?</i>	13
<i>Contacts de l'agence</i>	14

AI-JE BESOIN D'UN TUTEUR ?

École : Vos parents ou votre tuteur légal doivent participer à l'élaboration de votre PEI jusqu'à vos 21 ans, même si vous avez atteint l'âge de 19 ans (la majorité).

Nebraska VR	DDD
Si vous avez moins de 19 ans et/ou disposez d'un PEI, un parent ou un représentant autorisé doit signer tous les formulaires, y compris le formulaire de consentement et de décharge pour les services de transition pré-emploi.	Vous n'avez pas besoin d'un tuteur pour bénéficier de ces services.

Vous pouvez envisager un soutien moins restrictif, comme une prise de décision accompagnée ou une procuration pour les décisions médicales et/ou financières.

Si vous ou votre parent avez des questions sur la prise de décision accompagnée, la procuration ou la tutelle, les organismes suivants peuvent vous aider :

- [Arc du Nebraska](#) 402-475-4407
- [Droits des personnes handicapées du Nebraska](#) 800-422-6691
- [Ligue pour la dignité humaine](#) 402-441-7871
- [Bureau du tuteur public](#) 402-471-2862
- [PTI \(Formation et instruction des parents\)](#) 800-284-8520

Apprendre le jargon :

Votre plan écrit utilise différents termes selon le prestataire de services. Les équipes qui vous soutiennent et vous servent élaborent chaque plan avec vous. Les plans sont rédigés lors de réunions.

Programme éducatif individualisé (PEI) : plan scolaire définissant les objectifs éducatifs et les services spéciaux. Celui-ci comprend les objectifs éducatifs annuels et les objectifs pour l'après-diplôme. Ces objectifs peuvent inclure le lieu de travail souhaité, les apprentissages nécessaires et le lieu de résidence souhaité. Votre PEI comprend une éducation spécialisée, des aménagements et des activités pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Plan d'emploi individualisé (PEI) : le plan d'emploi du Nebraska VR. Il comprend des services pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Plan centré sur la personne (PCP) : plan DDD pour des objectifs personnels. Peut inclure la participation communautaire, les compétences de la vie quotidienne, l'emploi et les loisirs.

QUELS SERVICES PUIS-JE OBTENIR ?

École : Vos services, activités et aménagements d'éducation spécialisée sont basés sur les objectifs annuels de votre PEI et sur vos objectifs post-lycée. Ces objectifs incluent le lieu de travail souhaité, les apprentissages nécessaires et le lieu de vie souhaité. Pendant votre scolarité, les services peuvent inclure un enseignement spécialisé, des services connexes (comme des thérapies), des aides techniques, des aménagements, une planification de la transition, des possibilités d'apprentissage en milieu professionnel et des compétences pour une vie autonome formation. À mesure que vos intérêts et vos compétences évoluent, vos objectifs et vos services peuvent également évoluer.

Nebraska VR	DDD
Ces services sont accessibles à tous les étudiants handicapés âgés de 14 à 21 ans.	Ils sont adaptés à vos besoins identifiés et à votre plan écrit. Les services de renonciation sont pris en charge par Medicaid ; vous devez donc être affilié à Medicaid.
Les services de transition préalable à l'emploi comprennent : ♦ l'exploration d'emploi ♦ une formation à la préparation au travail ♦ la formation et le conseil en matière d'études postsecondaires ♦ l'apprentissage en milieu de travail ♦ des cours d'autodéfense. Nebraska VR peut assister à vos réunions de PEI.	Une fois votre admissibilité établie : ♦ Un coordinateur de services (CS) vous aidera à accéder aux services de renonciation et à les planifier. ♦ Des services résidentiels peuvent être fournis à votre domicile pour vous aider dans vos activités quotidiennes et vous permettre d'accéder à votre communauté. ♦ Des technologies d'assistance, des aménagements du domicile et du véhicule, ainsi que des systèmes d'intervention d'urgence personnels (SIP) sont disponibles selon vos besoins.
Si des services plus individualisés sont nécessaires, vous pouvez faire une demande de services de réadaptation physique pour adultes après 21 ans et la fin de vos études.	Une fois l'année scolaire terminée, des services de jour sont disponibles pour vous aider à conserver votre emploi, à faire du bénévolat ou à développer vos compétences professionnelles.
Les services de RV pour adultes peuvent inclure : ♦ vous et votre conseiller identifiez vos points forts, vos aptitudes, vos centres d'intérêt, vos compétences et vos besoins. ♦ Votre objectif professionnel est défini. ♦ Les biens et services nécessaires pour atteindre cet objectif sont également identifiés. ♦ Nebraska VR peut assister à vos réunions de PEI.	♦ Votre SC vous aidera à déterminer les services dont vous avez besoin, à rédiger votre plan et à en assurer le suivi. ♦ Les services seront fournis par des organismes ou des prestataires indépendants. Votre CS vous aidera à trouver un organisme ou à inscrire une personne de votre entourage comme prestataire indépendant.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

École : Être admissible aux services d'éducation spécialisée ne garantit pas que vous serez admissible aux services du Nebraska VR ou du DDD.

Nebraska VR	DDD
Remplissez le formulaire de consentement et de décharge relatif aux services de transition pré-emploi, disponible auprès de votre établissement ou du coordinateur des services de transition pré-emploi de votre établissement.	Vous pouvez déposer votre demande en ligne sur iServe.nebraska.gov ou demander une demande papier : ◆ dans n'importe quel bureau du DHHS-DDD du Nebraska. ◆ En appelant le (877) 667-6266.
Français Vous pouvez également contacter un bureau de service VR du Nebraska pour obtenir de l'aide : www.vr.nebraska.gov/offices	Si vous avez besoin d'aide pour remplir une demande, vous pouvez vous rendre dans votre bureau local du DHHS.
<i>Lorsque vous faites une demande de services auprès du DDD, le DDD demandera vos trois derniers rapports de l'équipe multidisciplinaire (MDT) de votre école.</i> <i>Les rapports MDT sont plus utiles lorsqu'ils incluent des informations sur l'évaluation intellectuelle, l'évaluation adaptative, les impressions et le spectre autistique. Un professionnel qualifié doit remplir et signer le rapport.</i>	

Ressources du DDD :

Toute personne peut demander une demande d'admissibilité au DDD.

La page [Admissibilité au DDD](#) fournit des informations sur la meilleure façon de documenter les résultats d'évaluation dans le MDT. Vous pouvez orienter votre établissement vers les [Informations pour les psychologues scolaires](#).

La brochure [« À vos marques, prêts, partez ! »](#) présente les services disponibles via DDD.

La brochure [« Transition des services éducatifs aux services pour adultes »](#) comprend des organigrammes pour le passage aux services de dispense pour adultes.

La brochure [« Conseils aux enseignants »](#) fournit des informations pour aider votre enseignant à comprendre les services de dispense, notamment une liste des évaluations que l'école peut effectuer pour vous aider à obtenir une dispense, et une recommandation pour inviter votre élève à vos réunions de PEI.

QUAND PUIS-JE BÉNÉFICIER DES SERVICES ?

École : Vous disposez d'un PEI et bénéficiez de services d'éducation spécialisée tant que votre handicap affecte fortement votre apprentissage scolaire. Lorsque vous obtenez votre diplôme ou atteignez l'âge de 22 ans avant la rentrée scolaire suivante, vous ne bénéficiez plus de services d'éducation spécialisée.

Nebraska VR	DDD
Ces services sont accessibles à tous les étudiants handicapés âgés de 14 à 21 ans.	L'admissibilité peut être déterminée à tout âge.
Une fois le formulaire de consentement et de décharge de transition pré-emploi signé par un parent ou un représentant autorisé, les étudiants handicapés peuvent commencer à travailler avec Nebraska VR.	Vous devez demander une dispense de services lorsque vous en avez besoin. Une évaluation déterminera comment les services peuvent répondre à vos besoins en vous accompagnant à domicile et dans votre communauté.
Si des services plus personnalisés sont nécessaires, vous pouvez faire une demande de services de réadaptation professionnelle. www.vr.nebraska.gov/offices	Dès l'âge de 21 ans et l'obtention du diplôme d'études secondaires, des services de jour sont disponibles pour vous aider à conserver un emploi, à faire du bénévolat ou à développer les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail.

Ressources de Nebraska VR :

[Nebraska VR pour les étudiants :](#) Services pour les étudiants en recherche d'emploi.

[Planificateur de partenariats pour les services de transition :](#)

Guide pour les enseignants organisant des services de RV pour les étudiants.

[Parcours vers l'emploi :](#) Services de transition préalable à l'emploi.

[Nebraska VR pour les adultes :](#) Services pour les adultes en recherche d'emploi.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ?

École : Pour bénéficier d'une éducation spécialisée, vous devez avoir un handicap qui affecte considérablement vos apprentissages, vos compétences et vos aptitudes. Votre équipe PEI (enseignants, parents et autres personnes qui vous accompagnent) examine vos objectifs et vos progrès et décide si vous avez encore besoin d'une éducation spécialisée.

Nebraska VR	DDD
Les services sont offerts à tous les étudiants handicapés âgés de 14 à 21 ans dans un programme éducatif avec un permis de travail préalable signé formulaire de consentement et de décharge des services de transition	Vous devez répondre à la définition de déficience intellectuelle énoncée dans la Loi sur les services de transition. Rev. Statut 83-1205.
La cécité ou la malvoyance ne peuvent être le handicap principal.	La maladie mentale ne peut être la seule cause de votre handicap.
Nebraska VR collabore avec votre école et vos parents pour recueillir des informations. Cela peut inclure une éducation spécialisée ou un dossier médical.	Votre handicap doit avoir débuté avant vos 22 ans et être susceptible de perdurer toute votre vie.
	Votre handicap doit entraîner une limitation substantielle dans les domaines suivants : ◆ Compétences conceptuelles : langage, lecture, argent, temps, nombres, autonomie. ◆ Compétences sociales : compétences interpersonnelles, responsabilité sociale, estime de soi, crédulité, méfiance, résolution de problèmes sociaux, capacité à suivre les règles, à éviter d'être victime. ◆ Compétences pratiques : activités de la vie quotidienne, soins personnels, compétences professionnelles, soins de santé, mobilité, capacité à vivre de manière autonome.
	DDD collabore avec vous et vos parents pour recueillir des informations. ◆ Cela comprend l'éducation spécialisée et les dossiers médicaux. ◆ Votre diagnostic doit être documenté.
	Vous devez satisfaire aux critères de niveau de soins pour un établissement de soins intermédiaires pour personnes handicapées mentales (ICF/IID) initialement et annuellement.

COMMENT L'ADMISSIBILITÉ EST-ELLE DÉTERMINÉE ?

École : Tous les trois ans, vos enseignants et autres membres du personnel scolaire recueillent des informations sur l'impact de votre handicap sur votre apprentissage. Votre équipe PEI, composée de vous, de vos parents, de vos enseignants et des autres professionnels qui vous accompagnent, examine ces informations afin de déterminer si vous remplissez toujours les conditions requises pour bénéficier de services d'éducation spécialisée.

Nebraska VR	DDD
Pour les services de transition pré-emploi, la signature d'un parent ou d'un tuteur attestant d'un handicap est suffisante.	DDD reçoit votre demande et examine tous les dossiers soumis.
Pour les services de transition pré-emploi, une demande signée et les documents d'admissibilité sont requis.	DDD peut demander une évaluation et des dossiers complémentaires.
Nebraska VR dispose de 60 jours pour déterminer l'admissibilité.	DDD dispose de 90 jours pour rassembler les dossiers et prendre une décision.
Nebraska VR vous informera de sa décision.	DDD vous en informera par écrit.

DOIS-JE ATTENDRE POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES ?

École : Si vous avez un handicap et avez besoin d'une éducation spécialisée, vous recevez une éducation spécialisée, des services et des aménagements conformément à votre PEI.

Nebraska VR	DDD
Une fois le consentement et la décharge relatifs aux services de transition pré-emploi signés, ces services sont accessibles.	Une évaluation sera effectuée pour déterminer la dispense qui répondra à vos besoins.
◆ Pour des services plus personnalisés, une personne handicapée doit présenter une demande, être jugée admissible et bénéficier d'une priorité. ◆ L'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'un financement.	◆ La plupart des personnes de 21 ans et moins bénéficieront de l'exonération pour soutien familial. ◆ La plupart des personnes de 21 ans et plus, ayant terminé l'année scolaire, bénéficieront de l'exonération pour journée adulte DD. ◆ L'exonération complète DD est disponible lorsque l'évaluation le démontre.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SUIS PAS ADMISSIBLE ?

École : Si vous êtes en situation de handicap et que vous n'êtes plus admissible à l'éducation spécialisée, vous pouvez demander à bénéficier d'un plan 504. Un plan 504 est destiné aux élèves en situation de handicap qui n'ont besoin que de quelques aménagements. Ces aménagements peuvent être identiques à ceux prévus dans votre PEI.

Nebraska VR	DDD
Les services de transition pré-emploi sont accessibles à tous les étudiants handicapés âgés de 14 à 21 ans.	Si vous êtes jugé inadmissible à ces services, vous pouvez faire appel de la décision.
Pour des services de transition pré-emploi plus personnalisés, si vous êtes jugé inadmissible ou n'êtes plus admissible, vous pouvez faire appel de la décision et vous serez orienté vers des ressources communautaires.	Si vous disposez de nouvelles informations étayant votre diagnostic ou vos limitations, vous pouvez présenter une nouvelle demande.
	Les personnes admissibles à un PEI ne sont pas toutes admissibles aux services de dérogation.

Conseil :

Faites une demande pour tous les services auxquels vous pourriez être admissible.



QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHOISIS DE NE PAS PARTICIPER ?

École : Si vous abandonnez vos études, décidez d'obtenir un diplôme d'études secondaires (GED) ou si vos parents refusent l'éducation spécialisée, vous pouvez changer d'avis. Vos parents peuvent contacter votre école pour demander une éducation spécialisée.

Nebraska VR	DDD
Les services sont volontaires et peuvent être interrompus à tout moment. Il est recommandé d'en discuter avec votre coordonnateur des services de transition pré-emploi.	Vous pourrez présenter une nouvelle demande ultérieurement.
Si vous remplissez toujours les critères, vous pourrez bénéficier à nouveau des services.	Lors de votre nouvelle demande, DDD réévaluera votre admissibilité.

QUE SE PASSE-T-IL AU LYCÉE ?

École : À 14 ans, vos enseignants vous aident à mieux comprendre vos compétences, vos aptitudes et vos centres d'intérêt, notamment votre lieu de travail (emploi), vos besoins d'apprentissage (formation/université) et votre lieu de vie.

Votre PEI comprend également des objectifs pour la période post-lycée. Pour vous aider à les atteindre, il répertorie les cours que vous suivrez au lycée. Il comprend également des activités de transition telles que des observations en milieu de travail, des stages, des visites de carrière, des explorations professionnelles, des salons de l'emploi et des séances de préparation à la vie professionnelle. Vos objectifs pour la période post-lycée peuvent évoluer à mesure que vous approfondissez vos connaissances sur vos compétences, vos aptitudes et vos centres d'intérêt.

Avec l'autorisation de vos parents, d'autres organismes susceptibles de vous aider après l'obtention de votre diplôme peuvent être invités à votre réunion de PEI afin de vous aider à planifier votre sortie de l'école.

Nebraska VR	DDD
Nebraska VR collabore avec votre établissement scolaire pour vous proposer des services de transition pré-emploi.	Pendant vos études secondaires, les services de dispense ne peuvent remplacer les services offerts par le système scolaire.
Ces services répondent aux besoins des élèves d'aujourd'hui en les préparant aux carrières de demain. Par exemple, vous pouvez :	Coordination des services : ◆ Votre coordonnateur de services (CS) peut assister aux réunions scolaires pour connaître vos centres d'intérêt et vos objectifs. ◆ Il peut vous rencontrer, vous et votre famille, pour vous informer. ◆ Il peut également vous aider à trouver et à solliciter d'autres services.
◆ Identifier vos points forts, vos aptitudes et vos compétences pour le monde du travail et la vie adulte. ◆ Fixer des objectifs professionnels et de vie adulte. ◆ Acquérir des habitudes, des attitudes et des comportements adaptés au monde du travail, ainsi que des compétences pour la vie adulte. ◆ Participer à des activités de recherche d'emploi et à des expériences de travail communautaire. ◆ Explorer les possibilités de formation postsecondaire. ◆ Apprendre à défendre vos intérêts pour obtenir l'aide dont vous aurez besoin plus tard.	Services de dispense disponibles selon l'admissibilité et les besoins : ◆ Dispense pour personnes âgées et handicapées (AD). ◆ Dispense pour soutien familial (FSW). ◆ Dispense pour adultes handicapés du développement (DDAD) pour les 21 ans et plus. ◆ Dispense pour personnes handicapées du développement global (CDD). ◆ Dispense pour traumatisme crânien (TC). Dispense pour les 19 ans et plus.

QUE SE PASSE-T-IL À LA SORTIE DE L'ÉCOLE ?

École : Lorsque vous obtenez votre diplôme ou atteignez l'âge de 21 ans, votre enseignant vous remet un résumé écrit de vos performances (SOP). Il s'agit d'un résumé de vos compétences et aptitudes. Il inclut les aménagements, les technologies et les stratégies qui vous aideront à atteindre vos objectifs d'emploi, d'études/formation et de vie.

Nebraska VR	DDD
Le cas échéant, avant ou après le lycée, vous pourrez être orienté vers des services d'emploi plus individualisés.	Le financement des services de jour est disponible <i>après le lycée, l'âge de 21 ans et l'admissibilité.</i>
Après avoir déposé votre candidature et vérifié votre admissibilité, vous et Nebraska VR élaborerez un Plan d'Emploi Individuel (PEI) qui prendra en compte vos intérêts, vos valeurs, vos préférences, vos besoins professionnels, votre formation, vos compétences professionnelles, votre parcours professionnel, votre réseau de soutien et les informations sur le marché du travail.	Votre CS : ◆ Vous rencontre, vous et votre équipe, pour décider du type de services de jour que vous souhaitez ◆ Vous aide à obtenir des services ◆ Surveille la qualité des services ◆ Vous contacte au moins une fois par mois
	Les services de jour comprennent le développement des compétences nécessaires à un futur emploi dans la communauté, l'emploi accompagné et l'accès à votre communauté.
	Tous les services sont offerts à votre domicile ou dans la communauté. Vous choisissez les services que vous souhaitez utiliser et comment.
	Les services de jour dont vous bénéficiez déjà sont maintenus. Par exemple, les services de répit ou les services résidentiels.

COMMENT MES OBJECTIFS SONT-ILS DÉFINIS ?

École : Vos objectifs scolaires annuels sont basés sur votre niveau actuel de réussite scolaire et de performance fonctionnelle (PLAAFP) et sur l'impact de votre handicap sur votre apprentissage.

Votre PEI comporte également des objectifs pour l'après-bac. Ces objectifs sont : où vous souhaitez travailler, où vous souhaitez étudier et où vous souhaitez vivre. Les objectifs sont basés sur vos centres d'intérêt, vos recherches d'emploi, vos activités d'exploration de carrière, vos compétences et vos aptitudes.

Il est important que vous participiez à la réunion de votre PEI et que vous en parliez. Vous et votre équipe de PEI définissez vos objectifs. Il est important que vous, votre école, Nebraska VR et le DHHS-DD partagiez vos objectifs.

Nebraska VR	DDD
Informed Choice est un partenariat entre Nebraska VR et la personne. Ce partenariat permet d'explorer les options possibles à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre des services.	Entre 21 ans et l'âge de la retraite, les services de jour sont principalement axés sur l'emploi.
	Vos objectifs sont basés sur ce qui est important pour vous. ◆ Vos espoirs et vos rêves sont au cœur de vos préoccupations. ◆ Vous et votre équipe rencontrez votre coordinateur de services pour définir vos objectifs. ◆ L'évaluation de vos compétences permet d'identifier vos besoins pour les atteindre.

Conseil :

Il est recommandé à tous les étudiants en situation de handicap et aux jeunes adultes d'explorer les services proposés par Nebraska VR.



COMMENT PLANIFIER MES SERVICES ?

École : Vous et votre équipe PEI (enseignants, directeur, parents et autres personnes) décidez des services d'éducation spécialisée, des aménagements, des technologies d'assistance et des activités qui vous aideront à atteindre vos objectifs. Tout au long de l'année, vous travaillez à les atteindre et réalisez les activités prévues dans votre PEI.

Chaque année, vous et votre équipe PEI vous rencontrez pour discuter de vos progrès vers vos objectifs, de vos compétences, de vos aptitudes et de ce qui vous aide à apprendre. Un nouveau PEI est rédigé chaque année. Les services d'éducation spécialisée que vous recevez sont basés sur votre PEI.

Nebraska VR	DDD
Le Plan d'Emploi Personnalisé (PEP) décrit les services spécifiques nécessaires à l'atteinte de vos objectifs professionnels et les prestataires de ces services.	Vous et votre équipe élaborerez un plan centré sur la personne. Ce plan écrit identifie les services dont vous bénéficierez et les prestataires.
L'équipe de Nebraska VR travaille en équipe pour vous fournir des services qui vous permettront d'atteindre vos objectifs professionnels.	Votre équipe élabore votre plan. Elle comprend vous, votre famille, votre tuteur (si vous en avez un), les éventuels dispensateurs de soins et toute autre personne que vous invitez. Votre coordonnateur de services documente votre plan.
	Un coordonnateur de services vous sera assigné pour diriger votre équipe et défendre vos intérêts.

Conseil :

- DDD a besoin de Medicaid pour bénéficier des services de dispense.
- Nebraska VR n'exige pas de demande de Medicaid ni de Sécurité sociale.



À QUELLES AUTRES DEMANDES DOIS-JE POSTULER ?

Sécurité sociale

Vous devez faire une demande de Sécurité sociale. Vous pourriez être admissible à la Sécurité sociale (SSA), au revenu de sécurité supplémentaire (SSI) et/ou à l'assurance invalidité de la Sécurité sociale (SSDI). Pour en savoir plus, consultez votre bureau local de la Sécurité sociale ou www.ssa.gov/disabilityssi.

Si la SSA détermine que vous êtes en situation de handicap, Medicaid du Nebraska utilisera cette même décision.

Vous devez faire une demande de Sécurité sociale à 18 ans.

Medicaid

Le DDD exige que vous fassiez une demande de prestations Medicaid et que vous l'acceptiez si vous êtes admissible. Medicaid offre une contrepartie fédérale au financement de l'État, ce qui permet au DDD de financer des services pour un plus grand nombre de personnes. Vous devez faire une demande de Medicaid à 18 ans. Vous pouvez faire votre demande via iServe à l'adresse : iServe.nebraska.gov

Aide financière

Vous pourriez être admissible à une aide financière des programmes des Services à l'enfance et à la famille (CFS) du DHHS, tels que :

- ◆ L'Aide aux personnes âgées, aveugles ou handicapées (AABD).
- ◆ Le Supplément de sécurité sociale.
- ◆ Le Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP).
- ◆ L'aide aux frais d'énergie.
- ◆ Vous pouvez faire votre demande via iServe à l'adresse : iServe.nebraska.gov

Autres ressources

Vous pourriez être admissible à :

- ◆ Une aide locale au logement
- ◆ Banques alimentaires ou réseaux alimentaires
- ◆ Programme d'épargne Enable Savings : <https://www.enableavings.com/>
- ◆ Planification et assistance au travail des Timbres de Pâques (WIPA) <https://www.easterseals.com/ne/our-programs/employment-training/wipa.html>
- ◆ Centre de formation et d'information pour les parents (PTI Nebraska) : <https://www.pti-nebraska.org/>

Des informations sont disponibles auprès du Nebraska 2-1-1, de United Way of the Midlands. Pour obtenir l'aide dont vous avez besoin, composez le « 211 » depuis n'importe quel téléphone ou consultez le site www.unitedwaymidlands.org/call211.

Service d'assistance téléphonique pour les personnes handicapées : https://cap.nebraska.gov/

CONTACTS DE L'AGENCE

Nebraska VR (Réadaptation professionnelle)



**Département de l'Éducation
du Nebraska VR**

P.O. Box 94987

Lincoln, NE 68509

402-471-3644

877-637-3422 (sans frais)

402-471-0788 (fax)

marketingteam.vr@nebraska.gov

DHHS - Division des déficiences intellectuelles (DDD).



**Département de la Santé et des Services
sociaux, Division des déficiences
intellectuelles,**

301 Centennial Mall South

P.O. Box 98947

Lincoln, NE 68509-8947

(877) 667-6266

(402) 471-8792 (fax)

dhhs.DDDCommunityBasedServices@nebraska.gov

Distribué par :

Division des handicaps du développement du
Département de la santé et des services humains
P.O. Box 98947
Lincoln, NE 68509-8947